

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**Municipalité de Messines**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi 6 septembre 2017 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

**Sont présents :**

M. Ronald Cross, maire  
M. Marcel St-Jacques, conseiller  
M. Charles Rondeau, conseiller  
M. Éric Galipeau, conseiller  
M. Denis Bonhomme, conseiller et maire substitut  
M. Daniel Quenneville, conseiller

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

**Absence motivée:**

Mme Francine Jolivette, conseillère

Présence dans la salle : Deux (2) personnes.

**OUVERTURE DE LA RENCONTRE**

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

**R1709-253**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté, après l'ajout du point 900-01 Festival du livre Scholastic, tout en gardant le point varia ouvert;

**Ordre du jour**

---

---

<b>0</b>	<b>OUVERTURE DE LA RENCONTRE</b>
----------	----------------------------------

- 0.1 Moment de réflexion
  - 0.2 Ouverture de la session
  - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
  - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 août 2017
  - 0.5 Suivi au procès-verbal
  - 0.6 Période de questions
- 

<b>100</b>	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
------------	--------------------------------

**110**      **CONSEIL MUNICIPAL**

- 110-01 Municipalité de Montcerf-Lytton – Demande d'appui – Modification politique Ass. Emploi
- 110-02 Ville de Gracefield – Demande d'appui
- 110-03 Groupe CLR – Contrat 911
- 110-04 Groupe CLR – Contrat répartition du service incendie
- 110-05 Nomination d'un lieu- Île Martin Piché
- 110-06 Modification de résolution – Demande CPTAQ d'Hydro-Québec
- 110-07 Autorisation de dépenses – Oriflamme – Thème hivernal
- 110-08 Les Industries Galipeau – Autorisation de paiement

- 110-09 Mise en demeure – Règlement 2017-340
- 110-10 Résolution d'entente – Lavage de bateau
- 110-11 Renouvellement de la carte de membre de la Maison de la Culture
- 110-12 Procès-verbal de correction
- 110-13 Projet du PERO – Sentiers récréatifs des lacs des Cèdres
- 110-14 Pavillon de la Paix – Entente utilisation de la salle
- 110-15 MTMDET – bordure de béton non aménagée pour personne à mobilité réduite

### **130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

- 130-01 Présentation des comptes dus au 31 août 2017
- 130-02 Présentation des comptes payés au 29 août 2017
- 130-03 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-04 Rapport du dg des dépenses engagées au 29 août 2017
- 130-05 Caisse populaire – Relevé de compte au 29 août 2017
- 130-06 État des activités financières- Suivi du budget 2017

### **200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-01 Semaine préventive – Autorisation de dépenses

### **300 TRANSPORT**

- 320-01 Subvention discrétionnaire
- 320-02 Réfection du chemin de la Montagne - Acceptation finale des travaux
- 320-03 Achat d'une sableuse – autorisation de dépense

### **400 ENVIRONNEMENT**

### **500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS**

### **600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

### **700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE**

### **800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE**

- 800-01 ODJ MRC
- 800-02 CHGA – Remerciements
- 800-03 Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux
- 800-04 Période électorale – droit de siéger

### **900 VARIA**

### **1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC**

- 1000-1 Période de questions

### **1100 LEVÉE DE LA SESSION**

**ADOPTÉE**

### **PROCÈS-VERBAUX**

R1709-254

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** ce procès-verbal tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSEIL MUNICIPAL**

R1709-255

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE MONTCERF-LYTTON –  
RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ASSURANCE EMPLOI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu une demande d'appui de la Municipalité de Montcerf-Lytton relativement à leur demande de révision de la politique de l'assurance emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC Vallée-de-la-Gatineau n'est plus considérée comme une région éloignée comme par le passé et de ce fait les travailleurs saisonniers ne bénéficient plus des cinq semaines supplémentaires d'assurance emploi, ce qui permettait à ces derniers de recevoir des prestations jusqu'à leur retour au travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** la Municipalité de Montcerf-Lytton dans leurs démarches auprès du premier ministre Justin Trudeau afin de revoir la politique de l'assurance emploi et ainsi, augmenter le nombre de semaines de prestations autorisées.

**ADOPTÉE**

R1709-256

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA VILLE DE GRACEFIELD – DEMANDE AU  
MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu une demande d'appui de la Ville de Gracefield relativement à leur demande d'aide financière auprès du ministère des Ressources naturelles et de Faune;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a octroyé le contrat de la rénovation cadastrale du territoire de la Ville de Gracefield;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la rénovation cadastrale, plusieurs propriétés sont revenues à la Ville de Gracefield;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de régulariser la situation et remettre les propriétés aux propriétaires adjacents, des frais importants estimés à 2 000\$ sont à envisager par propriété pour des frais d'arpentage et d'actes notariés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'APPUYER** la Ville de Gracefield dans leurs démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'obtenir de l'aide financière ou des solutions pour apporter les correctifs nécessaires suite à la rénovation cadastrale qui occasionne des frais d'arpentage et de actes notariés importants aux citoyens de Gracefield.

**ADOPTÉE**

R1709-257

**PROCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES ET LE GROUPE CLR POUR LE SERVICE DE RÉPARTITION TÉLÉPHONIQUE 9-1-1**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de service de prise d'appels 9-1-1 convenue entre le Groupe CLR et la Municipalité vient à échéance le 31 décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service fourni au cours des dernières années par le Groupe CLR respecte les besoins de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** le Groupe CLR a fait parvenir à la Municipalité un protocole d'entente pour le renouvellement de l'entente de prise d'appels 9-1-1 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, dont le protocole prévoit des périodes de renouvellement automatique (articles 9.1 et 9.2) reconduites pour des périodes successives de cinq (5) ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût relatif au service proposé par le Groupe CLR équivaut au montant de la taxe 9-1-1 (règlement municipal 2016-323), dont le programme est administré par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Messines conviennent de désigner CLR comme centre de réponse Primaire 9-1-1.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE DÉSIGNER** Le Groupe CLR Inc. comme centre de réponse primaire 9-1-1;

**D'AUTORISER** le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité de Messines le protocole d'entente du Service de répartition téléphonique 9-1-1 avec le Groupe CLR;

**ADOPTÉE**

R1709-258

**PROCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES ET LE GROUPE CLR POUR LE SERVICE DE RÉPARTITION TÉLÉPHONIQUE DU SERVICE INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente de service de répartition téléphonique du service incendie convenue entre le Groupe CLR et la Municipalité vient en échéance le 31 décembre 2017 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le service fourni au cours des dernières années par le Groupe CLR respecte les besoins de la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT** le Groupe CLR a fait parvenir à la Municipalité un protocole d'entente pour le renouvellement de l'entente de service de répartition secondaire incendie pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, dont le protocole prévoit des périodes de renouvellement automatique (articles 9.1 et 9.2) reconduites pour des périodes successives de cinq (5) ans ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût relatif pour le service proposé par le Groupe CLR équivaut au montant de la taxe 9-1-1 (règlement municipal 2016-323), dont le programme est administré par l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil de la Municipalité de Messines conviennent de désigner CLR comme centre de réponse Primaire 9-1-1.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE DÉSIGNER** Le Groupe CLR Inc. comme dispensateur du service de répartition secondaire incendie ;

**D'AUTORISER** le maire, Ronald Cross et le directeur général, Jim Smith de signer au nom de la Municipalité de Messines le protocole d'entente du Service de répartition secondaire incendie avec le Groupe CLR;

**ADOPTÉE**

**R1709-259**

**COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC – NOMINATION D'UN LIEU – ÎLE MARTIN PICHÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu une demande de madame Lorraine Poirier pour la nomination de l'île 29 située sur le Grand lac des Cèdres au nom de «l'Île Martin Piché» en hommage posthume à son fils Martin Piché, un amant de la nature qui visitait régulièrement l'Île 29, et qui est décédé tragiquement lors d'un accident routier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'île 29 fait partie des terres publiques intra municipales, aussi appelées «TPI», territoires appartenant au Gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a mandaté, la MRC Vallée-de-la-Gatineau à titre de gestionnaire en vertu d'une convention de gestion territoriale;

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution 2017-R-AG234, la MRC Vallée-de-la-Gatineau appuie favorablement la Municipalité de Messines dans sa démarche de nomination de l'île 29, située sur le Grand lac des Cèdres, auprès de la Commission de toponymie du Québec;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE DÉPOSER** une demande de nomination de lieu auprès de la Commission de toponymie du Québec afin de nommer l'île 29 située sur le Grand lac des Cèdres, au nom de l'«Île Martin Piché».

**ADOPTÉE**

**R1709-260**

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION #R1708-245 RELATIVEMENT À UNE DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) POUR UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté la résolution R1708-245 relativement à une demande d'autorisation à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots rénovés portant les numéros 5 204 789 et 5 204 767;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot rénové portant le numéro 5 204 801 aurait dû également faire partie des lots touchés par la demande;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE MODIFIER** la résolution R1708-245 afin d'inclure le lot rénové portant le numéro 5 204 801 du cadastre officiel du Québec au processus de la demande envoyée à la CPTAQ.

**ADOPTÉE**

**R1709-261**

**AUTORISATION D'ACHAT DE BANNIÈRES DE RUE**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau,

Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** une dépense pour l'achat de 9 bannières de rue au montant de 65.00 l'unité, auprès de l'entreprise *l'Étendard drapeaux et bannières* en plus des frais de transport et des taxes applicables et de plus autorise la préparation d'un montage graphique au montant de 60.00\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

**R1709-262**

**AUTORISATION POUR PAIEMENT DE FACTURES DES INDUSTRIES GALIPEAU**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Daniel Quenneville,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 345 \$ plus les taxes applicables pour les factures relativement à des travaux de réparations et soudure exécutés par les Industries Galipeau, soit:

<b>Facture no :</b>	<b>Montant facturé avant taxes</b>
6626	60.00 \$
6627	120.00 \$
6630	120.00 \$
6631	45.00 \$
<b>TOTAL</b>	<b>345.00 \$</b>

**ADOPTÉE**

Note au procès-verbal 1: Le conseiller monsieur Éric Galipeau s'est retiré lors des délibérations et de la prise de décision de la présente résolution en raison d'un potentiel ou d'une apparence de conflit d'intérêts (M. André Galipeau, propriétaire des Industries Galipeau est le frère du conseiller É. Galipeau) et ce, en conformité avec le règlement 2011-288, règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**R1709-263**

**OCTROI D'UN MANDAT JURIDIQUE À LA FIRME DEVEAU AVOCATS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Messines a reçu une mise en demeure relativement au règlement no 2017-340 concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Blue Sea, également client de la firme Deveau Avocat a elle aussi reçu ladite mise en demeure et qu'un partage des coûts peut être envisageable;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE MANDATER** la firme Deveau, avocats, pour représenter les intérêts de la Municipalité dans ce dossier et d'entreprendre les procédures nécessaires afin de régulariser la situation.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1709-264

**RÉSOLUTION D'ENTENTE RELATIVE AU LAVAGE DE BATEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a adopté le règlement 2017-340 concernant le lavage des embarcations et l'accès aux lacs et cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** un avis a été publié dans le journal La Gatineau afin de sélectionner un dépositaire responsable du poste de lavage à être installé à Messines;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Rock Lafrenière de la Boucherie Rock Lafrenière a fait connaître son intérêt auprès de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**il a été convenu qu'une indemnité de 10.00\$ par certificat serait accordée au dépositaire nommé;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** le paiement de l'indemnité prévue à monsieur Rock Lafrenière sur présentation des pièces justificatives, et ce rétroactivement au 29 juillet 2017.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1709-265

**MAISON DE LA CULTURE DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - CARTE DE MEMBRE 2017-2018**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** l'achat de la carte de membre de la municipalité de Messines à la Maison de la Culture de la Vallée-de-la-Gatineau pour l'année 2017-2018, et ce pour la somme de 25.00\$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1709-266

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION – RÈGLEMENT NO 2017-342 «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX ET AUTORISANT UN EMPRUNT»**

Le directeur général, suivant l'article 202.1 du Code municipal, dépose un procès-verbal de correction du règlement 2017-342 Règlement décrétant l'exécution de travaux et autorisant un emprunt;

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** le procès-verbal de correction tel que suit à savoir:

Attendu qu'en vertu de l'article 202.1 du Code municipal du Québec le secrétaire-trésorier est autorisé à modifier un procès-verbal , un règlement, une résolution,

une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

Attendu qu'une telle erreur apparaît au règlement n° 2017-342, règlement adopté lors de la session ordinaire du conseil du 7 juin 2017;

En conséquence, l'erreur de transcription ci-après décrite, figure au règlement susmentionné, est corrigée de la façon suivante :

- à l'article 1 dudit règlement, la date du 10 mai 2017 faisant référence au document MES-1604 est une faute de frappe, la date inscrite aurait dû être plus tôt le 15 mai 2017.

En foi de quoi j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 15<sup>e</sup> jour du mois d'août 2017.

Jim Smith  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**ADOPTÉE**

**R1709-267**

**PROJET PERO – SENTIERS RÉCRÉATIFS DES LACS DES CÈDRES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité travaille en étroite collaboration avec l'organisme sans but lucratif, Pôle d'Excellence en Récréotourisme Outaouais (PERO), dans le cadre de son projet d'entretien et de pose de signalisation des Sentiers récréatifs du lac des Cèdres;

**CONSIDÉRANT QUE** le PERO travaille à mettre sur pied un service d'entretien de sentiers sur l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a réservé à même le budget 2017, la somme de 4 365\$ pour ce projet de collaboration;

**CONSIDÉRANT QUE** le PERO a déposé auprès de la Municipalité, un projet d'entretien de signalisation pour l'année 2017 de l'ordre de 10 059,13\$;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme proposé par le PERO permettrait d'effectuer des travaux de débroussaillage, d'élagage, ainsi que la conception, fabrication et installation d'une nouvelle signalisation dans l'ensemble des sentiers, et ce, en conformité avec les normes appliquées en la matière avec l'organisme Balise Québec, normes d'affichage reconnues sur l'ensemble du territoire du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution du PERO s'élève à 1 529,44\$ dans le projet proposé.

**EN CONSÉQUENCE,**  
Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité retient le projet tel que proposé par le PERO et par conséquent s'engage à verser à ce dernier la somme de 8 529,69\$

**ADOPTÉE**

**Autorise** Jim Smith, directeur général de signer au nom de la Municipalité un protocole d'entente avec le PERO.

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1709-268

**PAVILLON DE LA PAIX- DEMANDE D'UNE ENTENTE D'UTILISATION DE LA SALLE EN CAS D'URGENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Nathalie Bélisle et monsieur Gilles Audette, sont les propriétaires d'une résidence privée pour aînés, au 51, chemin de l'Entrée Nord à Messines, Québec, connue sous le nom du Pavillon de la Paix;

**CONSIDÉRANT QUE** ces propriétaires demandent à la Municipalité d'utiliser la salle Réjean-Lafrenière du centre Multiculturel pour fin d'hébergement temporaire des résidents du pavillon de la paix en cas d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** la salle Réjean-Lafrenière fait partie du plan municipal de sécurité civile, les membres du conseil sont favorables à la demande des propriétaires du pavillon de la paix;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Éric Galipeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal autorise l'utilisation de la salle Réjean-Lafrenière du centre Multiculturel pour des fins d'hébergement temporaire des résidents du Pavillon de la Paix en cas d'évacuation d'urgence, et ce, sans aucuns frais.

**ADOPTÉE**

R1709-269

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)**

**CONSIDÉRANT QUE** la bordure de béton qui longe la rue et le chemin de l'Entrée Nord sont la propriété du MTMDET;

**CONSIDÉRANT QU'À** la hauteur de l'intersection de la rue Principale et du chemin de l'Entrée Nord et d'une hauteur de  $\pm 150$  mm, rendant impossible pour les citoyens à mobilité réduite (chaise roulante) de traverser l'intersection à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QU'**afin de corriger cette situation, la Municipalité souhaite modifier son trottoir, il est donc nécessaire que la bordure soit modifiée avant tout;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité de Messines demande au MTMDET, par la présente résolution de modifier la hauteur de la bordure de béton, et ce selon les règles de l'art pour ce type d'aménagement.

**ADOPTÉE**

**GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

R1709-270

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES DUS AU 31 AOÛT 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des comptes dus au 31 août 2017, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 39 422.22\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1709-271**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES COMPTES PAYÉS AU 29 AOÛT 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Marcel St-Jacques,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des comptes payés telle que déposée pour la période du 27 juillet 2017 au 29 août 2017, pour la somme de 136 203.47\$,

Détail des comptes payés :

<b>NOMBRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
9	Chèques fournisseurs émis	10 332.43\$
23	Prélèvements électroniques	35 871.04\$
	<b>TOTAL :</b>	<b>136 203.47\$</b>

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1709-272**

**POUR ACCEPTER LA LISTE DES SALAIRES PAYÉS PAR DÉPÔT DIRECT**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 29 juillet 2017 au 29 août 2017, dont celle-ci représente la somme de 40 775.01 \$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1709-273**

**RAPPORT DU DG DES DÉPENSES ENGAGÉES AU 26 JUILLET 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du règlement N° 210-279, le Directeur général/Secrétaire-trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire-trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire-trésorier tel que déposé, pour la période du 27 juillet 2017 au 29 août 2017, dont celui-ci représente une somme de 10 590.01 \$ en plus des taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

***SÉCURITÉ PUBLIQUE***

R1709-274

**SERVICE INCENDIE- ACHAT DE MATÉRIEL ÉDUCATIF POUR DISTRIBUER AUX ENFANTS LORS DE LA SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES**

**CONSIDÉRANT QUE** le chef pompier propose, pour une 5<sup>e</sup> année consécutive, l'achat de matériel éducatif pour la prévention, et ce pour les enfants d'âge préscolaire et scolaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la distribution du matériel constitue en un bon outil de sensibilisation des jeunes du territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la semaine de prévention des incendies se tiendra du 8 au 14 octobre 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition d'Éric Galipeau,  
Appuyée par Charles Rondeau,  
Il est résolu à l'unanimité

**DE PROCÉDER** à la commande et à l'achat de matériel de prévention auprès des Éditions Petite mine au montant de 313.05\$ en plus des taxes ainsi que des autres frais applicables. Ce matériel sera distribué durant la semaine de prévention incendie en octobre prochain, aux élèves de l'école Ste-Croix de Messines ainsi qu'aux enfants qui fréquentent les garderies en milieu familial sur notre territoire.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT**

R1709-275

**DEMANDE DE SUBVENTION 2017-2018 : PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)**

**CONSIDÉRANT QUE** dans une lettre datant du 26 juin 2017, la député de Gatineau et ministre de la Justice du Québec, madame Stéphanie Vallée à informé la Municipalité qu'une subvention a été accordée à la Municipalité de Messines dans le cadre du PAARRM, de l'ordre de 32 417\$ pour son projet de réfection sur une partie du chemin Val-Guertin (près du numéro civique 33);

**CONSIDÉRANT QUE** le menu des travaux se résume à des travaux de décohesionnement, de drainage, pose de deux ponceaux, de stabilisation et de rechargement de gravier MG-20;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,  
Appuyée par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**AUTORISE** le directeur général d'entreprendre des travaux sur une partie du chemin Val-Guertin et ce, pour la somme maximale de 32 417\$.

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1709-276

**RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MONTAGNE – ACCEPTATION FINALE DES TRAVAUX**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a, par sa résolution R1608-207, octroyé un contrat à l'entreprise D. Heafey. pour des travaux de traitement de réfection du chemin de la Montagne conformément à l'appel d'offres n° MES-1504;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été garantis par une retenue de garantie correspondant à 5% du montant total du contrat soit, 16 805.90\$ en plus des taxes applicables;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été effectués conformément au devis d'appel d'offres et que le Conseil accepte les travaux effectués;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Denis Bonhomme  
Appuyé par Marcel St-Jacques  
Il est résolu à l'unanimité

**D'ACCEPTER** de manière définitive, les travaux réalisés par l'entreprise D. Heafey. et de **LIBÉRER** la retenue contractuelle de 5% **et de plus résolu** de procéder au versement final à D. Heafey au montant de 16 805.90\$.

R1709-277

**ACHAT D'UNE SABLEUSE POUR LE CAMION**

**CONSIDÉRANT QUE** l'épandeur sur SBI (sableuse), du camion sterling 05-105 a été acheté neuf à l'automne 2004 et que cette pièce d'équipement est arrivée à la fin de sa vie utile;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite pièce d'équipement fait partie intégrante d'un ensemble d'équipement, donc son remplacement doit être fait par un équipement identique fourni par le fabricant original;

**CONSIDÉRANT QU'À** la demande de la Municipalité, l'entreprise les Équipements Lourds Papineau Inc., de St-André-Avellin (Qc) offre par sa soumission : 0104169 de remplacer (installation comprise) ladite sableuse pour la somme de 26 346.29\$, en plus des taxes applicables.

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Charles Rondeau,  
Appuyé par Denis Bonhomme,  
Il est résolu à l'unanimité

**D'AUTORISER** la dépense pour l'achat de la sableuse tel que proposé.

Transfert budgétaire :

Poste GL	Description	Montant
02-32030-459	Travaux débroussaillage	19 400.00\$
03-21062-000	Capital modification camion-citerne	8 265.00\$

**ADOPTÉE**

**Certificat de disponibilité**

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

**R1709-278**

**FESTIVAL DU LIVRE DES EDITIONS SCHOLASTIC ÉDITION 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Éric Galipeau informe les membres du conseil qu'il aimerait renouveler l'activité « Festival du livre » dans le cadre du programme « Le Festival du livre » des éditions Scholastic puisque l'année passée cette activité a été un succès;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Éric Galipeau dit trouver la formule intéressante, non seulement que l'évènement permet aux familles de se procurer de nouveaux livres passionnants, mais également, les profits générés par la vente de livres permettent à la bibliothèque de l'école Ste-Croix de Messines d'acquérir de nouveaux livres afin de renouveler leur bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Éric Galipeau demande au Conseil l'utilisation gratuite du local de la salle Réjean-Lafrenière pour le tenue de l'activité et que de plus il demande à ce qu'il soit autorisé par l'administration municipale d'avancer une petite caisse nécessaire au bon déroulement de l'évènement;

**CONSIDÉRANT QUE** les recettes issues de la vente des livres de la journée du Festival du livre seront déposées sur le compte courant de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur une proposition de Daniel Quenneville,  
Appuyée par Charles Rondeau;  
Il est résolu à l'unanimité

**QUE** le Conseil soit favorable à la tenue d'un salon du livre et à l'avancement d'une petite caisse, organisé au nom de la municipalité de Messines et ce, conditionnel à ce que le conseiller Éric Galipeau s'engage à titre de responsable de la tenue de l'activité au nom de la Municipalité **qui se tiendra le 28 novembre de 15h00 à 20h00.**

**QUE** le conseil **autorise** l'administration municipale à émettre un chèque à l'entreprise Scholastic au montant des sommes totales recueillies lors de l'activité et déposées au compte courant de la Municipalité.

**Note au procès-verbal :** Un rapport financier devra être déposé par le responsable monsieur Éric Galipeau au Conseil suivant la tenue de l'activité afin d'informer les membres du Conseil du compte rendu du Festival du livre 2017

**ADOPTÉE**

*LEVÉE DE LA RÉUNION*

**R1709-279**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur une proposition de Denis Bonhomme,  
Appuyée par Marcel St-Jacques;  
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 19:30

**ADOPTÉE**

---

Ronald Cross  
Maire

---

Jim Smith  
Directeur général